

**RÉPONSE DE MONSIEUR RENAUD MUSELIER,
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE INTERRÉGIONALE SUR
L'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN
FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**



ARRIVEE LE 06/03/2024
N° 2024-0175

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Président délégué de Régions de France

Madame Nathalie GERVAIS
Présidente de la Chambre régionale
des comptes
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17, rue de Pomègues
13295 MARSEILLE Cedex 08

RM/SML-D24-00565

Marseille, le **05 MARS 2024**

Madame la Présidente,

Par courrier daté du 1er février 2024 et réceptionné le 5 février 2024, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'enquête relative à l'aménagement du littoral et aux enjeux environnementaux en Méditerranée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je souhaite apporter les réponses suivantes à plusieurs observations formulées dans ce rapport.

En premier lieu, au regard des doutes que ce rapport semble maintenir à ce sujet, je tiens à réaffirmer que la Région est résolument engagée sur les enjeux de transition écologique qui sont au cœur de son projet politique. De l'adoption en 2017 de son premier Plan Climat « une COP d'avance » à la signature en 2022 d'un Protocole d'accord la positionnant comme territoire pilote de la planification écologique, la Région a fait de la lutte et de l'adaptation au changement climatique la priorité de son action. Sa politique en faveur du littoral méditerranéen et de ses enjeux environnementaux constitue à ce titre une des priorités de cette ambition.

Alors que le rapport pointe un équilibre incertain face auquel se retrouverait la collectivité régionale, la Région veille à trouver, sans jamais les opposer, un juste équilibre entre préservation de l'environnement et développement des activités économiques et des emplois. C'est tout le sens de la stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation adoptée par la collectivité en juin 2022, ciblée notamment sur la production d'énergies non carbonées, la décarbonation de l'industrie et des transports et le soutien à de nouveaux modèles économiques, afin de tendre vers la neutralité Carbone en 2040 et protéger notre patrimoine naturel. Développement de l'hydrogène et de la production photovoltaïque, investissements sur le projet ITER ou l'éolien off-shore... de nombreux projets structurants contribueront à concilier ce double objectif.

1 / 3



Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
téléphone 04 91 57 50 57 – www.maregionsud.fr

L'ensemble des aides aux entreprises de la Région ont également été repensées pour, progressivement, ne financer que des projets ayant un impact significativement positif sur le climat et l'environnement. En encourageant par ailleurs une innovation ciblée sur la transition écologique (plus de 74 millions d'euros à parité État/Région), la région abrite désormais près de 30 pépites de la Greentech en France.

Contrairement aux observations portant sur le sujet de la gouvernance de la politique régionale, la Région a conçu le Parlement de la Mer dans un souci de plus grande lisibilité de l'action publique. Cette instance de gouvernance permet en effet d'associer et consulter l'ensemble des acteurs représentatifs sur les grandes stratégies à mener, telles que le Stratégie régionale de la Biodiversité ou les travaux à venir dans le cadre de l'année des océans 2025. Préfigurant ce dernier, l'Assemblée maritime, sur laquelle votre rapport me semble sévère, a pourtant permis de nombreuses avancées telles que le débat sur l'éolien flottant, la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ou la promotion de la Charte des ports de plaisance et de pêche.

Vos observations qualifient par ailleurs de limitée l'intervention de la Région dans l'aménagement du littoral face aux risques côtiers et au changement climatique, malgré des enjeux bien identifiés. Je tiens sur ce point à rappeler que la Région, alors même que cette intervention ne relève pas de ses compétences propres, a engagé une politique forte et volontariste en matière de prévention et gestion des risques naturels pour accompagner l'adaptation des territoires. Elle anime notamment depuis 2018 un Comité régional de concertation des risques naturels, a piloté la réalisation d'un Livre blanc sur le sujet et intégré un volet « risques anticipés » dans son Plan climat. Dans ce contexte, la collectivité a consacré en 2022 près de 15 millions d'euros de budget à cette problématique, en sus des crédits européens dont elle a la gestion et qu'elle a su cibler sur ces enjeux. En partenariat avec l'État et avec l'appui de l'ingénierie du CEREMA, elle accompagne les territoires dans leurs stratégies locales et la réalisation de leurs projets.

Première Région à avoir adopté dès 2019 son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur a veillé à garantir à nouveau cet équilibre entre ambitions écologiques et économiques. Ce schéma, opposable aux documents d'urbanisme, n'est pas figé et la modification prévue en juin prochain permettra de renforcer les enjeux d'adaptation au changement climatique de l'espace littoral régional en tenant compte des orientations de la récente Loi Climat et Résilience. Il sera amené à évoluer pour inscrire les enjeux de la planification écologique dans la stratégie régionale en matière d'aménagement.

L'accompagnement à la transition et la recherche d'un équilibre pérenne se retrouvent également dans le soutien de la filière nautique lorsque la Région investit près de 1.9 million d'euros depuis 2018 pour améliorer la gestion environnementale des ports de plaisance.

Avec le programme Escale Zéro Fumée, ce sont près de 23 millions d'euros de crédits régionaux qui ont été engagés pour accompagner l'électrification à quai des ferries ainsi que l'expérimentation d'un filtre à particule qui constitue une première mondiale. Le travail partenarial mené avec les acteurs de cette filière stratégique participe également au développement durable de cette industrie et de ses pratiques.

Vous questionnez également les montants financiers engagés sur ces problématiques par la collectivité. Les volumes budgétaires susmentionnés en faveur du soutien à un développement soutenable et raisonné des espaces littoraux apparaissent pourtant significatifs. Ces dernières années, des projets permettant tout particulièrement d'accompagner les stratégies littorales des collectivités en vue de leur adaptation au changement climatique émergent. C'est la raison pour laquelle, la Région a consacré à cette politique un budget en augmentation en 2024 (3,96 millions contre 2,32 millions en 2023). Comme de nombreux projets d'investissements structurants, la mise en œuvre de ces initiatives peut en revanche prendre plusieurs années, expliquant les autorisations de programme restant à financer mentionnées dans votre rapport, sans que cela puisse remettre en question l'opportunité et la solidité de ces projets pour le territoire.

Enfin, votre rapport pointe un manque d'évaluation des résultats des politiques mises en œuvre par la Région. Je me permets de souligner à nouveau les initiatives de la Région particulièrement innovantes mises en avant en la matière, telles que le travail réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis de nombreuses années avec l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), comme en témoigne le nouveau chantier engagé en faveur d'une norme « Territoires engagés pour la Méditerranée ». Grâce à son référentiel, cette norme permettra aux collectivités littorales de disposer d'une vision intégrée des actions qu'elles mettent en œuvre en faveur de la mer et du littoral, constituant ainsi un futur outil d'évaluation plus fine et efficace des actions soutenues par la Région et favorisant leur convergence. Enfin, je vous rappelle qu'à ma demande, l'Inspection générale de la collectivité régionale porte une démarche ambitieuse pour construire un dispositif renouvelé d'évaluation de l'impact des politiques régionales dans nos territoires.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.



Renaud MUSELIER